



COMMUNE DE POISSY

Dossier DP 78498 26 Y0022

Déposé le : **04/02/2026**

Affiché le : **11/02/2026**

Numéro d'arrêté : **URBA_20260319_187**

Objet des travaux :

Remplacemnt de volets persiennés en bois très détériorés par des volets bois à l'identique.

Adresse du terrain :

**27 Cours du 14 Juillet
78300 Poissy**

Références cadastrales : **AT0037**

DESTINATAIRE :

PAUL GRANDJEAN

IMPASSE EDITH PIAF

VILLA LE VIEUX CHENE

83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de POISSY certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **Paul Grandjean** enregistrée sous le numéro **DP 78498 26 Y0022** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le 04/03/2026

Conformément à l'article R. 424-15 du Code de l'Urbanisme la présente décision est publiée par voie électronique sur le site internet de la commune, pendant une durée de 2 mois.

Un exemplaire du certificat et le dossier ont été transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A POISSY,

Pour le Maire et par délégation,

Patrick MEUNIER

Le quatrième Adjoint

**délégué aux finances, à l'urbanisme,
au développement économique et aux mobilités**

#signature#

Document publié sur le [site de la ville](#) le 23/03/2026